

MODIFICATIONS AU REGLEMENT CANTINE A L'USAGE DES ENFANTS ANNEE 2023-2024

1° TRAJET ECOLE CANTINE :

- *J'obéis et je respecte les consignes de sécurité qui me sont données.*
- *Je marche en rang et j'évite les écarts sur la route, JE NE COURS PAS.*
- *Je ne discute pas avec mes voisins de devant ou de derrière,*
- *Je ne me bagarre pas pendant le trajet NI AVANT NI APRES.*
- *JE NE SONNE PAS CHEZ LES ADMINISTRES DE CUY.*

2° AVANT LE REPAS JE DOIS :

- Passer aux toilettes,
- Me laver les mains,
- Me diriger vers ma cantine dans le calme et sans courir,
- M'installer à une place dans le CALME.

3° PENDANT LE REPAS JE DOIS :

- Ne pas me déplacer sans autorisation,
- Je parle sans crier,
- J'essaie de goûter à tout sans être forcé,
- Je suis poli je dis S'IL TE PLAIT et MERCI,
- Je respecte la nourriture,
- Je respecte mes camarades et le personnel de service,
- Je dois RANGER mes couverts et mon verre en bout de table,
- Je sors de table quand on me le demande et ranger ma chaise en silence.

4° APRES LE REPAS :

- Je dois me LAVER les mains,
- Je dois aller aux toilettes (si besoin),
- Mettre mon manteau dans le CALME,
- ATTENDRE les consignes.

5° EN PERMANENCE :

- Je RESPECTE le personnel et mes camarades,
- J'évite les moqueries, les insultes et les bagarres.

6° SANCTIONS :

Si je ne respecte pas le règlement, mes parents seront avertis par la commune. Après trois avertissements, je serai exclu temporairement puis par la suite si récidive exclusion définitive.

Ce règlement est établi dans le seul objectif de permettre à vos enfants d'arriver et de repartir de la cantine et de déjeuner dans des conditions favorables pour eux même et pour le personnel encadrant.

Signatures des parents

Signature de l'enfant